

MAIRIE DE



BOURAY-SUR-JUINE

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2017
de la Commune de Bouray sur Juine et du Parc
naturel régional du Gâtinais Français

Le patrimoine bâti dans le PNR du Gâtinais
français



La commune de Bouray sur Juine (91) organise en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français une manifestation sur le thème du patrimoine bâti.

Deux animations à destination du grand public auront lieu :

- le vendredi 19 mai 2017 à 20 h 30 au château de Mesnil Voysin, restitution de l'inventaire du patrimoine bâti de Bouray sur Juine réalisé par le PNR du Gâtinais Français.
- le samedi 20 mai 2017 de 9h à 18h. à la mairie de Bouray sur Juine, exposition de photographies. au cours de laquelle est organisé un concours photographique,

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO

Article 1 – Suite à l'inventaire du patrimoine bâti de la commune de Bouray sur Juine un concours photo est organisé en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

L'objet de ce concours est de valoriser et faire découvrir le bâti ancien sur le territoire du Parc (voir carte en fin de ce document). Les photographies seront exposées à la mairie de Bouray sur Juine le samedi 20 mai 2017 de 9h à 18h

Article 2 - Conditions de participation :

- La participation de ce jeu est gratuite et ouverte aux seuls photographes amateurs, sans restriction d'âge (autorisation des parents pour les mineurs)

- Chaque photographie devra être légendée au dos du cliché sur étiquette autocollante et comporter les éléments suivants : nom et prénom du photographe, titre ou légende de l'œuvre, le nom du site où elles ont été prises, lequel devra obligatoirement se trouver dans le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.

- En participant au concours, l'auteur certifie que les photographies ne présentent aucune manipulation ni trucage comme photomontage, filtre...

- Les clichés devront impérativement se rapporter au thème du concours, soit : Le patrimoine bâti du Gâtinais Français.

- Il est obligatoire que le participant soit l'auteur des photographies et que les photographies présentées n'aient pas déjà été primées dans un autre concours.

- Les participants au concours acceptent la présentation de tout ou partie de leurs œuvres dans le cadre de l'événement « le patrimoine bâti dans le Gâtinais Français » organisé les 19 et 20 mai 2017 et lors d'éventuelles autres manifestations.

- En tout état de cause, le participant s'engage à proposer une photographie dont l'image respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur et qui est, d'une manière générale, conforme à l'ordre public et aux bonnes mœurs. En cas de violation de ces règles, la commune de Bouray sur Juine et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français se réservent le droit d'annuler l'inscription du participant.

Article 3 - Modalités de participation :

- La date de clôture d'envoi des clichés est fixée au plus tard le vendredi 05 mai 2017 (cachet de la poste faisant foi).

- Chaque participant devra faire parvenir au maximum 3 clichés de son choix, au format 21 x 30 (A4) uniquement, sans support ni marge, à la Mairie de Bouray sur Juine, 18 rue de la mairie, 91850 Bouray sur Juine, dans une enveloppe cartonnée ou matelassée. Les envois seront timbrés au tarif postal en vigueur. Ces clichés pourront être déposés (sous enveloppe) directement en mairie aux heures d'ouverture

- Aucun cliché ne sera retourné aux participants, c'est pourquoi ils veilleront à ne pas adresser d'originaux, mais des reproductions de qualité professionnelle. Chaque épreuve devra être accompagnée d'un bulletin de participation rempli et signé.

Article 4 - Jury :

Un jury, composé de :

- 2 à 3 élus de la Commune de Bouray sur Juine,
- 2 à 3 élus de Parc Naturel Régional du Gâtinais Français,
- 1 photographe professionnel.

Il sélectionnera les photographies selon des critères esthétiques, artistiques et techniques.

La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres.

Pour le prix du public, des bulletins de vote seront mis à disposition des visiteurs de l'exposition photographique sur la journée du 20 mai 2017. La clôture du scrutin aura lieu ce même jour à 17h00.

Article 5 - Prix :

Le concours est doté de plusieurs prix qui seront attribués par catégorie :

- Prix du public
- Prix Lantara (Parc Naturel Régional du Gâtinais Français)
- Prix de la commune de Bouray sur Juine
- Prix du jeune lauréat de moins de 16 ans

Chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix.

Des objets représentatifs de la région du Gâtinais Français seront les lots offerts aux vainqueurs. Ils ne pourront être échangés ni contre de espèces, ni contre un autre prix, et seront remis uniquement aux bénéficiaires du concours.

Les lots non réclamés dans un délai d'un mois ne seront plus délivrés.

Article 6 - Les lauréats seront avertis personnellement des résultats par courriel ou par téléphone au cours du mois de mai 2017

Article 7 - Les lauréats fourniront une version numérique de leur photographie primée au plus tard le 30 mai 2017.

Article 8 - La participation au concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement.

Article 9 - Les photographes autorisent la Commune de Bouray sur Juine, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, ainsi que ses partenaires (Conseil régional d'Ile de France, conseils départementaux de l'Essonne et de Seine et Marne) et la Fédération des Parcs naturels régionaux à utiliser librement les clichés qu'ils auront adressés, dans le cadre de ses activités, pour reproduction et représentation, à savoir :

- Dans les bulletins communaux du territoire du Parc
- Dans le journal du Parc (Abeille du Parc)
- Sur le site internet des communes du Parc Naturel Régional ou celui de la Fédération des Parcs
- Pour les éditions, expositions, affiches, etc., réalisées par le Parc Naturel Régional ou ses partenaires (Conseil régional d'Ile de France, conseil départementaux de l'Essonne et de Seine et Marne) ou la fédération des Parcs naturels régionaux dans le cadre de leurs activités propres.
- Pour toute publication dans les médias dans le cadre de la promotion du concours, ou de ses activités.

En contrepartie, la commune et le Parc Naturel Régional s'engage à mentionner les auteurs sur tous les supports sur lesquels les photographies seront reproduites.

Article 10 - Les participants fourniront à la commune de Bouray sur Juine l'autorisation de reproduction et de représentation par accord écrit des édifices, des sites et des personnes photographiés (modèle ci-joint)

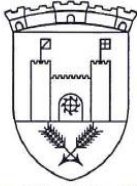
Article 11 - La Commune de Bouray sur Juine ne saurait être rendue responsable des retards et pertes d'envoi des photographies ou versions numériques du fait des services postaux ou de leur disparition dans un tout autre cas fortuit.

Article 12 - Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (format, dossier, fiche descriptive, délai non respecté, ...). Le non respect du présent règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Article 13 - Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation du concours si les circonstances l'imposaient.

Bouray le 1 mars 2017

MAIRIE DE



BOURAY-SUR-JUINE

Carte des communes du Parc naturel régional du Gâtinais Français

